



En octobre 2009  
Téléphone +41 58 229 88 88  
Fax direct +41 58 229 46 46  
Courriel wahlen@sg.ch  
http:// abstimmungen.sg.ch

Aux Suisses de l'étranger  
inscrits au canton de Saint-Gall

### **Registre centralisé et vote électronique (E-Voting)**

Madame, Monsieur,

Vous appartenez aux quelques 6000 Suisses de l'étranger inscrits au canton de Saint-Gall afin d'y exercer vos droits politiques. Jusqu'à maintenant vous étiez inscrit(e) au registre électoral de votre commune d'origine ou de dernier domicile.

A partir de l'année prochaine, le registre électoral des Suisses de l'étranger sera centralisé auprès du canton de Saint-Gall. Le canton assurera l'envoi du matériel de vote à l'étranger. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010 vos bulletins de vote parviendront au Département de l'intérieur qui procédera au dépouillement et à l'établissement du résultat. Votre participation à la vie politique de votre pays d'origine en sera facilitée.

Par la même occasion, nous avons le plaisir de vous annoncer la réalisation des conditions permettant de mener des essais de vote électronique. Avec l'avenant VII à la loi sur les votations, le Conseil d'Etat permet dans le futur le vote électronique par internet. Vous pourrez, dès fin 2010 au plus tôt, recourir au vote électronique. Les résultats de cette expérience nous aideront à décider, dans un deuxième temps, d'élargir probablement le vote électronique aux électeurs domiciliés en Suisse. Le vote électronique est un projet de la stratégie e-government adoptée conjointement par le canton et les communes saint-galloises.

Nous vous informerons en temps voulu lorsqu'il vous sera effectivement possible de participer par voie électronique à une votation. Nous restons volontiers à votre disposition pour d'éventuelles questions. Espérant, avec ces modifications, répondre à vos attentes,

Meilleures salutations de Saint-Gall

Département de l'intérieur  
Service des droits politiques